



N° 05/2023

AUX ASSOCIATIONS MEMBRES DE L'UEFA

À l'attention
du Président ou de la Présidente
et du Secrétaire général ou de la Secrétaire générale

Votre référence	Votre communication du	Notre référence MAC/baw/mpt	Date 30 janvier 2023
-----------------	------------------------	--------------------------------	-------------------------

Fin de l'application du *Protocole de reprise du jeu de l'UEFA*

Madame, Monsieur,

Au vu de l'évolution de la pandémie de COVID-19, le Comité exécutif de l'UEFA, lors de sa séance du 25 janvier, a décidé de mettre fin à l'application du *Protocole de reprise du jeu de l'UEFA* (ci-après le « Protocole »).

Il a considéré que le moment était venu de franchir cette étape étant donné la situation épidémiologique actuelle, le taux de vaccination, ainsi que l'évolution générale actuelle en Europe, et cette approche a été discutée et évaluée avec le panel consultatif sur le Protocole de l'UEFA. Le fait que la plupart des pays en Europe, si ce n'est la totalité, ainsi que les championnats nationaux correspondants ont entièrement levé les mesures en vigueur précédemment a également été pris en considération.

Consécutivement à la fin de l'application du Protocole, l'Administration de l'UEFA distribuera, en temps voulu, un *Guide de bonnes pratiques*, qui rappellera certaines recommandations et mesures d'hygiène, telles que le maintien d'une distance entre les personnes dans les zones sensibles affectant les équipes. Il incombera à l'équipe recevante, en tenant compte de la situation dans son pays et de la configuration du stade, de déterminer les modalités de mise en place de ces pratiques et de toute autre mesure pertinente, en collaboration et après discussion avec les commissaires de matches de l'UEFA concernés.

Vu la fin de l'application du Protocole, il a également été décidé de ne plus faire figurer les annexes relatives aux dispositions spéciales applicables dans le contexte du COVID-19 dans les règlements des compétitions de l'UEFA, car ces dispositions étaient liées à l'application du Protocole.

L'UEFA continuera néanmoins à suivre de près l'évolution de la pandémie et, en cas de changement important de la situation, proposera des mesures appropriées afin de garantir la sécurité de toutes les parties concernées et le bon déroulement des compétitions, y compris, si nécessaire, la réintroduction des obligations et des mesures d'hygiène pertinentes.

Nous vous remercions de prendre note de ce qui précède et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

U E F A



Theodore Theodoridis
Secrétaire général

Copie

- Comité exécutif de l'UEFA
- Membres européens du Conseil de la FIFA
- Membres d'honneur de l'UEFA
- Commission médicale de l'UEFA
- Commission des compétitions interclubs de l'UEFA
- Commission des compétitions pour équipes nationales de l'UEFA
- Commission du football féminin de l'UEFA
- Commission du futsal et du football de plage de l'UEFA
- Commission du football junior et amateur de l'UEFA
- FIFA, Zurich